



Donation immobilière à son enfant

Par **yoyod**, le **04/01/2016** à **16:57**

Bonjour,

Mon père possède 2 appartements, et il souhaite me faire une donation d'un appartement d'une valeur de 120000 euros. Cependant il a une dette fiscale à hauteur de 60000 euros (les impôts) qui n'ont aucuns rapports avec l'appartement qui n'est pas hypothéqué. Peuvent-ils me demander de payer ses dettes à sa place puisqu'il me lègue un appartement?

Merci d'avance pour vos réponses :)

Par **youris**, le **04/01/2016** à **19:50**

bonjour,

si votre père fait cette donation dans le but de s'appauvrir afin d'échapper au paiement de ses impôts, son créancier peut demander l'annulation de la vente en application de l'article 1167 du code civil.

salutations

Par **yoyod**, le **04/01/2016** à **21:24**

merci pour votre réponse.

Non il souhaite me le léguer pour que je puisse commencer mon activité en tant que pharmacien. Il me faudrait un apport pour pouvoir démarrer...

Donc dans tous les cas il faut qu'il règle cette question avec les impôts sinon ils vont annuler la vente à coup sûr de toute manière c'est bien ça?

bonne soirée